



Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf

260, rue Pettigrew
Saint-Léonard (Québec) GOA 4A0
Tél. : 418 337-6741 - Fax : 418 337-6742
info@st-leonard.com

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire doit présenter aux citoyennes et citoyens, des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente dans le cadre d'une séance ordinaire du conseil municipal.

Il me fait plaisir de vous présenter ce rapport qui traitera des points suivants :

- Rapport financier de l'année 2024;
- Dette à long terme;
- Rapport de l'auditeur externe;
- Rémunération et allocation de dépenses des élus;
- Réalisations en 2024;
- Plan d'action en 2025;
- Conclusion.

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2024

En décembre 2023, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adoptait un budget de fonctionnement de 2 681 845\$ qui prévoyait des revenus de 2 620 964\$ et des dépenses de 2 681 845\$. Pour combler le déficit entre les revenus et les dépenses, la municipalité projetait d'utiliser un montant de 60 881\$ dans les surplus accumulés.

Selon les données auditées de l'année 2024, la Municipalité termine son année avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 746 971\$. Cette situation financière fait donc augmenter l'excédent de fonctionnement non affecté de 488 352\$ qu'il était en 2023 à 1 096 223\$ en 2024.

DETTE À LONG TERME

L'endettement net à long terme de l'administration municipale est de 658 076\$ au 31 décembre 2024.

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le rapport d'audit effectué par la firme comptable « Malette S.E.N.C.R.L. » et présenté le 2 juin 2025 indique que les états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024 ainsi que sa situation financière constatée à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'auditeur a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2024.

L'opinion de l'auditeur externe se lit comme suit :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf (Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion avec réserve :

« La Municipalité n'a pas mis en application, au 1er janvier 2023, le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers consolidés, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré. Nous avons également exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

Les salaires des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de *la Loi sur le traitement des élus municipaux*. Les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité sont détaillées ainsi pour l'année 2024 :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	7 225,34\$	3 612,74\$
Conseiller	2 408,50\$	1 204,25\$

RÉALISATIONS EN 2024

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a réalisé plusieurs projets d'investissement, lesquels renforcent la sécurité, améliorent les infrastructures, la qualité de vie de ses citoyens et l'efficacité de l'administration grâce à l'engagement de l'équipe municipale.

Voici quelques projets qui retiennent l'attention :

- Les plans et devis des nouveaux réservoirs;
- La modernisation du réseau informatique;
- Travaux de réfection sur la route de Bédard;
- Travaux de réaménagement sur la rue Lesage et le Rang Saint-Antoine;
- Installation d'une nouvelle borne-fontaine;
- L'acquisition des terrains pour un développement résidentiel;
- L'amélioration du chemin Saint-Vincent;
- Remplacement d'une clavette de 10 pieds de diamètre sur le Rang Saint-Jean-Baptiste;
- Installation d'un système de lavage d'embarcation;
- Réalisation de la 2^e phase du projet d'aménagement de la surface multisport.
- L'amélioration du terrain du soccer incluant le remplacement des estrades pour améliorer le confort et la sécurité des spectateurs.
- Poursuite de la collaboration avec la Fabrique et le CRÉSLP concernant l'avenir de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf.
- 125^e anniversaire de la fondation de la Municipalité.

D'autre part, des travaux d'entretien ont été également réalisés sur nos chemins municipaux au cours de la saison estivale. Pour n'en nommer que quelques-uns : balayage des rues et des trottoirs, application d'abat-poussière, creusage de fossés, réparation de ponceaux, débroussaillage des abords de routes, nivelage des chemins, réparations de glissières de sécurité, etc.

À travers toutes ces réalisations, les employés de la municipalité ont répondu à de multiples demandes venant de la part des citoyens pour des services en lien avec l'urbanisme, la taxation, l'environnement, l'administration, et d'autres demandes d'information etc.

PLAN D'ACTION 2025

Le budget 2025 tient compte du maintien de la qualité des services offerts à la population.

Voici les principaux projets qui seront mis en œuvre par les membres du conseil et l'équipe municipal :

- Le suivi du dossier des réservoirs d'eau potable;
- La modernisation de nos équipements informatiques;
- La planification de la réfection du ponceau du chemin du Lac du Pont-de-Pierre;
- La planification pour la construction de la station de pompage-Développement Girard;
- L'amélioration de la communication;
- La poursuite du projet avec Centre des archives régional de Portneuf;
- L'arpentage des terrains en lien avec le développement résidentiel;
- La poursuite des négociations avec le CVLS en lien avec la plage et les chalets municipaux;

- La construction d'un cabanon pour le frigidaire solidaire;
- L'aménagement de la piste à rouleaux;
- La programmation des évènements en loisir et en culture;
- Et bien d'autres dossiers qui surviendront au cours de l'année 2025.

CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf maintient une situation financière saine et équilibrée, reflet d'une gestion rigoureuse et d'un engagement constant envers l'amélioration continue de nos pratiques administratives. Cette stabilité repose sur la collaboration étroite entre le conseil municipal, la direction générale et l'ensemble des services municipaux.

Je tiens à souligner le rôle central de la direction générale, qui assure la coordination efficace des opérations municipales et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques adoptées par le conseil. Son leadership et sa rigueur administrative sont essentiels au bon fonctionnement de notre organisation.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour remercier chaleureusement la population pour la confiance renouvelée. Nous demeurons résolument engagés à travailler dans l'intérêt collectif en favorisant un développement harmonieux et durable de notre communauté.

Je souhaite également saluer le professionnalisme et le dévouement de notre personnel municipal, dont la qualité du travail contribue directement à l'excellence des services offerts aux citoyens. Mes remerciements vont également à l'endroit de nos nombreux bénévoles, dont l'implication au sein des comités et organismes locaux enrichit la vie communautaire et renforce le caractère accueillant de notre municipalité.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers les membres du conseil municipal pour leur engagement, leur disponibilité et leur volonté constante de servir la population avec intégrité et responsabilité.

M. Cédric Champagne

Maire